

Le Conseil d'administration du Cérémé

Paris, le 12 janvier 2023

Monsieur Jules Nyssen
Président
Syndicat des énergies renouvelables (SER)
40-42 rue La Boétie
75008 Paris

Monsieur le Président,

En tant que cercle de réflexion indépendant de tout intérêt financier, notamment lié à des industriels de l'énergie, nous publions des études et analyses ayant pour but de faire réfléchir nos concitoyens sur les sujets concernant les choix de mix énergétique, choix qui, d'une part, sont techniquement compliqués et, d'autre part, touchent directement la facture énergétique des Français.

Nous ne sommes pas surpris que notre dénonciation, commune avec d'autres associations, des fausses vérités utilisées parfois par votre industrie pour faire prévaloir ses intérêts, suscite une vive contestation de votre syndicat professionnel.

Si l'on veut faire avancer le débat, il n'est de l'intérêt de personne à long terme de tricher avec les faits. Permettez-nous donc de revenir sur vos critiques en essayant d'identifier les faits sur lesquels nous sommes d'accord avec vous et ceux pour lesquels il y a un vrai désaccord.

Le Cérémé n'a pas exprimé d'avis négatif sur les investissements massifs de certains pays dans les énergies renouvelables intermittentes, éolien et photovoltaïque, lorsque ces investissements leur permettent, les jours de vent et d'ensoleillement, de mettre au ralenti la production d'électricité à partir du charbon, de la lignite, du pétrole et du gaz. Nous n'avons donc pas de désaccord à ce sujet avec les préconisations de l'Agence internationale de l'énergie. Et la Chine dont vous citez l'exemple a bien raison d'investir à la fois dans le nucléaire et dans l'éolien et le solaire pour moins utiliser de charbon sur lequel repose l'essentiel de sa production d'électricité.

Là où votre syndicat risque de tromper les Français, c'est quand vous passez sous silence le fait que l'électricité française n'utilise qu'une toute petite proportion d'énergie fossile. Et donc que les choix de mix énergétique de la France ne peuvent pas consister à copier sans réfléchir les pays que vous citez, ni nos voisins, comme l'Allemagne, qui produisent plus de la moitié de leur électricité avec du charbon ou du gaz.

RTE a effectué un travail remarquable d'analyse des perspectives 2050 qui montre clairement en comparant les 6 scénarios étudiés, que plus la France s'équipera en énergie nucléaire, meilleure sera sa situation sur tous les critères :

- émissions de CO₂ plus faibles ;
- sécurité d'approvisionnement électrique meilleure en dépendant moins des importations ;
- moindre impact sur l'environnement et moindres nuisances pour les paysages et la biodiversité ;
- enfin et surtout, plus faible coût global du système électrique ce qui veut dire électricité moins chère pour les Français.

Si donc plus on programme de nucléaire en France, meilleur est le résultat, pourquoi RTE n'a-t-il pas préconisé de viser pour 2050 la proportion historique d'électricité nucléaire en France au cours des 50 dernières années soit 75 à 80% ?

Nous vous rappelons qu'au moment où cette étude a été publiée, le patron de RTE comme le patron d'EDF devaient obéir à un ministre de tutelle qui était une femme politique, très respectable, mais qui ne cachait pas ses positions antinucléaires. Et que la loi en vigueur à cette date fixait des objectifs de



PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) négociés avec le parti écologiste antinucléaire, qui prévoient de fermer par anticipation 14 réacteurs en état de fonctionner pour encore 30 ans.

Autrement dit le courant antinucléaire était bien installé à la tête de l'Etat et avait largement inspiré les lois en vigueur. La liberté de parole et de publication par les dirigeants d'entreprises contrôlées par l'Etat de scénarios qui se seraient écartés du scénario du « en même temps » équilibrant nucléaire et renouvelables, était donc tout sauf garantie. C'est ainsi que le scénario N 04 modélisé par Roland Berger, à la demande du Céréme, qui prévoyait, non pas un ridicule 100 % nucléaire, mais le simple retour au niveau du mix historique qui a accompagné les grandes années de croissance de l'économie française, n'a été ni étudié, ni soumis à la filière industrielle pour en valider la faisabilité. Heureusement en 12 mois la crise et les réalités ont ouvert les yeux des Français et des responsables politiques. Et le regard sur le nucléaire a changé comme l'atteste le projet de loi en cours d'examen au Sénat.

Faisant fi du contexte politique de l'époque, vous tirez argument du rapport pour dire que RTE conclut que « même dans le scénario où la construction de nouveaux réacteurs serait poussée à son maximum, le parc nucléaire ne pourrait couvrir au maximum que 50 % des besoins » en 2050 et donc qu'il faut que la France complète sa production en investissant massivement dans les énergies dont vous représentez les intérêts.

C'est de bonne guerre de le dire dans votre rôle de défense des producteurs d'énergie intermittente. Mais étant donné le niveau des responsabilités éminentes qui vous ont été confiées en tant que représentant de grandes et respectables entreprises françaises et européennes, et d'acteur majeur du grand débat sur l'énergie, il nous semble que la question du potentiel de production nucléaire en 2050 qui est cœur du débat sur les choix énergétiques de la France, mérite mieux que d'être balayée par l'argumentaire sommaire que vous utilisez. Même si sa conclusion est susceptible d'avoir un fort impact sur le marché potentiel de vos mandants.

D'une part en raisonnant en quantité d'électricité produite sur une année au lieu de raisonner en puissance disponible lors des pointes pour éviter les coupures, vous ne faites pas honneur à la qualité technique qu'on peut attendre d'un grand syndicat professionnel.

Si l'Allemagne a maintenu un ensemble de centrales au charbon et à gaz permettant de couvrir à 95% les besoins de puissance à la pointe, c'est parce que les énergies renouvelables intermittentes dépendantes de la météo ne permettent pas d'éviter les coupures. Ce qui caractérise un scénario du point de vue de sa capacité à répondre aux besoins, c'est le mix énergétique disponible pour faire face aux pointes et non la mesure de quantités cumulées produites sur une année donnée, en incluant les inutiles surplus des périodes creuses.

Ce n'est pas pour rien que ce produit non stockable qu'est l'électricité voit son prix instantané varier d'heure en heure et de jour en jour de plusieurs centaines d'euros à des prix négatifs. Lorsque le vent souffle sur toute l'Europe l'électricité produite par vos mandants a un prix qui reflète son utilité et qui est négatif.

Comparer l'électricité non pilotable à l'électricité produite par des énergies pilotables n'a pas grand sens. Il ne vous a pas échappé non plus que dans les scénarios RTE plafonnant arbitrairement le nucléaire, faute de disposer de suffisamment d'électricité pilotable en 2050, il est prévu soit des importations soit des centrales à gaz pour sécuriser les 30 à 35 GW de puissance qui manquent pour passer les pointes (malgré les coupures consenties qu'on appelle flexibilité). Et ceci sans inclure les hypothèses hautes de besoin de puissance si l'électrification des usages et la réindustrialisation sont des succès.

D'autre part, qui peut aujourd'hui démontrer que la France sera incapable d'atteindre 100 GW de puissance nucléaire disponible en 2050 ? Personne. Comme personne ne peut garantir avec totale certitude que nous y parviendrons.

Ce que dit le Céréme, appuyé par les modélisations du cabinet Roland Berger disponibles sur notre site, concernant les priorités de 2023-2035 repose sur deux certitudes :



- la remontée de la disponibilité du parc nucléaire à 80% et la prolongation maximale de la durée de son fonctionnement en toute sécurité, sont de loin les meilleurs investissements énergétiques et climatiques possibles pour la France, bien plus que tout investissement dans les énergies intermittentes ;
- la mise en mouvement maximum de la filière industrielle électronucléaire française, sans plafonner a priori sa capacité, en vue de produire, le plus rapidement, le plus grand nombre possible de réacteurs de nouvelle génération tirant les leçons de l'échec industriel de l'EPR1, est le meilleur investissement énergétique possible pour la France à long terme d'un point de vue de sa sécurité électrique, de son indépendance énergétique, de sa performance climatique et économique et plus généralement de la construction de la colonne vertébrale de sa réindustrialisation.

Lorsque dans les années 2035-2040 on sera en mesure de juger si la relance du nucléaire est en mesure d'atteindre les 100 GW installés en 2050 par prolongation du parc et mise en service de nouveaux réacteurs, grands et petits, il sera temps de décider si les besoins de 2050 nécessiteront ou pas de compléter les productions hydrauliques et nucléaires par du biogaz ou du gaz décarboné temporairement relayé par l'énergie du vent ou du soleil selon le modèle allemand... dont on attend encore la preuve de son efficacité climatique et économique.

En conclusion, monsieur le Président, il ne nous paraît pas du tout utile de déployer en France de nouvelles éoliennes terrestres. Les 8500 mâts installés ont une puissance théorique de 20 GW. Aucun d'eux, vu leur durée de vie, ne fonctionnera tel quel en 2050. Le progrès technologique annonce que les nouvelles générations d'aérogénérateurs seront deux fois plus puissantes. Le discours de Belfort a fixé à l'éolien terrestre un objectif de 37 GW installés en 2050. Vous pourriez donc reconnaître avec nous qu'avec seulement le remplacement progressif des mâts existants par des installations plus puissantes l'objectif de Belfort serait atteint. Aucun besoin donc d'implanter de nouvelles éoliennes terrestres, au mépris des nuisances pour les riverains et de la biodiversité, et à coup de dérogations aux réglementations protectrices de l'environnement. Il nous semble qu'avancer en toute transparence ces chiffres et ces faits est le contraire exact de « prendre les gens pour des imbéciles ».

L'activisme intense des promoteurs de votre industrie pour démarcher les communes et les régions depuis quelques mois est-il le signe que vous refusez le plafond de puissance en 2050 annoncé à Belfort ? Un éclaircissement à ce sujet serait bienvenu.

Quant au bilan de l'intérêt économique et énergétique de déployer de grands parcs éoliens offshore, peu d'analyses ont été fournies pour emporter la conviction. Le sujet méritera d'être étudié de manière approfondie dans le cadre de la préparation de la prochaine loi énergie climat.

L'approche du discours de Belfort sur ces parcs éoliens en mer consistant à annoncer un objectif très ambitieux sans aucune étude économique ou environnementale préalable, ne nous paraît pas à la hauteur des enjeux dans un pays qui attache beaucoup d'importance au débat public, au point d'en avoir fait une institution.

Enfin certaines caractéristiques favorables de l'énergie solaire lui donneront certainement une place dans le mix électrique français à condition de ne pas faire subir au consommateur français les coûts de raccordement et le coût aléatoire (dépendant du gaz) des énergies pilotables ou des stockages nécessaires pour pallier l'intermittence. Et à condition de ne pas perdre de vue les impacts sur l'environnement, la biodiversité, l'artificialisation des sols et des espaces naturels. Là encore, appeler le public à réfléchir sur la base d'études sérieuses et pas de slogans publicitaires, ne nous paraît pas desservir l'intérêt général, intérêt général qui constitue, croyez le bien, notre seule motivation.

Pour terminer par un sujet d'accord avec votre post, il ne nous a pas échappé que les arrêts temporaires de réacteurs nucléaires français pour corriger des défauts métallurgiques, sans conséquence sur la sûreté à court terme, mais réglementairement nécessaires, vous a servi sur un plateau un argument de conjoncture en 2022 : l'éolien français aura sans doute évité pendant quelques mois, lorsque le vent soufflait en France, d'importer l'électricité produite par les centrales à charbon ou des éoliennes allemandes. Et l'offensive russe, qui a déclenché la crise du gaz, vous a apporté un second argument de circonstance : l'électricité éolienne ou solaire a été mise sur le marché pendant quelques mois à un prix très élevé dicté par celui de l'électricité fossile, permettant au contribuable et consommateur de



recupérer une partie des « sur profits » de votre industrie, compensant ainsi une partie des taxes payées dans le passé par les Français pour la subventionner (sans prendre en compte toutefois le coût d'opportunité que subissent les producteurs d'énergies pilotables obligés de s'effacer à cause de la priorité d'injection). Nous vous donnons acte de ce constat.

Mais, si vous nous permettez une nouvelle fois de vous citer, « ce serait prendre les Français pour des imbéciles » que de déduire d'une conjoncture tout à fait exceptionnelle et déjà terminée en ce début 2023, une conclusion générale valable jusqu'à 2050 sur les bénéfices économiques et climatiques que la France tirera des productions intermittentes installées sur son territoire.

Dans l'espoir que se poursuive un débat de qualité, débarrassé des caricatures de la partie adverse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration du Céréme